Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet AUDACIA Technopole Caraïbes

Enquête publique réalisée du 19 décembre 2022 au 19 janvier 2023, prolongée jusqu'au 06 mars 2023

AVIS du Commissaire-Enquêteur

Ruddyse GIRARD

Sommaire

I. Des Facteurs-clés de succès 2
1. L'implication des acteurs-clés 2
Sur le plan territorial 2
Sur le plan environnemental 2
2. Un modèle de financement ad hoc 2
Sur le plan territorial 2
Sur le plan environnemental 3
3. Une vision ancrée dans les objectifs stratégiques 3
Sur le plan territorial 3
Sur le plan environnemental 3
4. Une gouvernance efficace et efficiente 3
Sur le plan territorial 3
Sur le plan environnemental 3
5. Une offre attractive vis-à-vis de l'international 4
Sur le plan territorial 4
Sur le plan environnemental 5
II. La dimension sociale du projet 5

La Technopole AUDACIA Caraïbes est un projet intégré, concerté, reconnu d'intérêt régional, et qui respecte les différentes législations en vigueur ambitionne de faire de l'innovation un levier de compétitivité, de croissance et de qualité de vie.

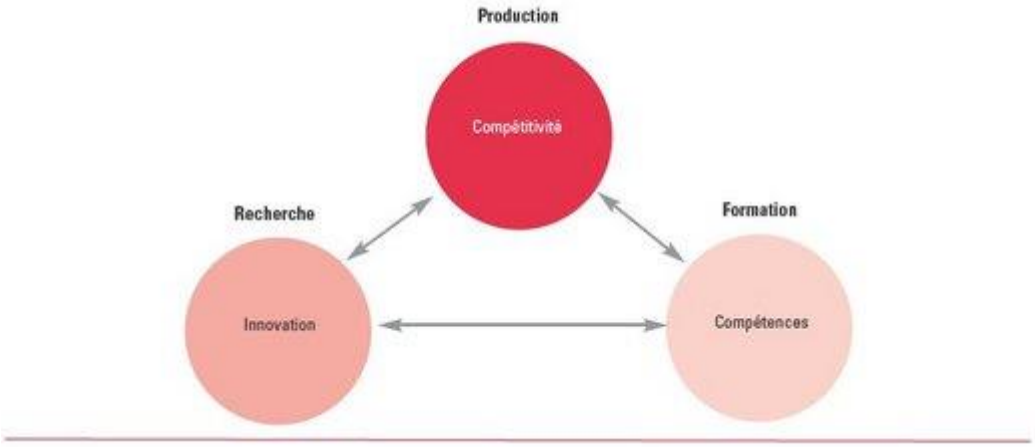

I. Des Facteurs-clés de succès

Je ne peux que constater que les facteurs clés de succès semblent réunis :

1. L'implication des acteurs-clés

Sur le plan territorial

- Un projet concerté entre acteurs publics, acteurs privés et acteurs de l'éducation
- La pépinière AUDACIA, levier de développement de start-up innovantes
- Un partenariat avec l'université des Antilles pour offrir un parcours de formation avec le pôle d'innovation proposé
- Une nécessaire implication des étudiants en aménagement et développement territorial de l'Université des Antilles, compte-tenu de la pertinence de certaines observations.
- Un élargissement de l'offre d'apprentissage au niveau de formations du secondaire pour éviter une fracture sociale sur le territoire.

Sur le plan environnemental

- Un projet aux constructions HQE et HPE
- Une mobilisation de l'enseignement supérieur dans la recherche et l'expérimentation de technologies pour un territoire durable à énergie positive (partenariat avec l'Université des Antilles pour l'implantation du plateau vert technique BEPOSDOM).
- Des projets expérimentaux déjà négociés avec des entreprises locales candidates pour un développement de bâtiments ou de pratiques à énergie positive.
- La requalification des entrées de ville et des trottoirs par la Région
- Un partenariat indispensable avec les lycées professionnels qui proposent des formations innovantes dans le secteur de la Production, compte-tenu des récentes réformes des diplômes qui s'inscrivent dans l'esprit du développement des écocités.

2. Un modèle de financement ad hoc

Sur le plan territorial

- Des financements publics ciblés pour le développement du numérique et des projets à valeur ajoutée technologique

Sur le plan environnemental

- Des financements publics ciblés pour le développement d'écocités laboratoire de territoire durable (projet lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt "Plan innovation Outre-Mer" (AMI PIOM) 2021
- Un projet qui a bénéficié de fonds d'appels à projets ciblés
- Incitations fiscales pour promouvoir des pratiques durables (covoiturage, démocratisation des modes de transports alternatifs).
- Subventions pour développer l'intégration des énergies renouvelables dans le bâti et des dispositifs de préservation de la ressources en eau.

3. Une vision ancrée dans les objectifs stratégiques

Sur le plan territorial

- La cohérence avec la réglementation nationale
- La cohérence avec les documents cadres régionaux
- Un projet qui s'inscrit dans la politique nationale d'innovation
- La recherche de labélisation GWADLOUP Tech

Sur le plan environnemental

- La cohérence avec les différents textes réglementaires de l'environnement et de l'énergie.
- Un projet qui s'inscrit dans des secteurs prioritaires : énergie, préservation de la biodiversité, prévention des risques naturels, prise en compte des enjeux du changement climatique.

4. Une gouvernance efficace et efficiente

La gouvernance de la technopole doit s'inscrire dans une démarche qualité pour faire de la technopole un benchmark d'innovations urbaines locales.

Sur le plan territorial

Il importera de réaliser les actions suivantes :

- Recherche d'une autonomie de gestion (gestion du site par une association regroupant les différents utilisateurs, sans oublier une représentation des salariés et des usagers pour un meilleur retour d'expérience)
- Le développement nécessaire de moyens pour assurer une autonomie financière du site.
- Un marketing territorial à mettre en place pour attirer des entreprises.
- Une professionnalisation des gestionnaires du site.
- Une attention particulière accordée à la sélection des entreprises (démarches adoptée avec succès par la pépinière AUDACIA dans le choix très sélectif de ses pépites).
- Une politique de communication tout au long de la phase projet
- Développement et mise en réseau d'initiatives locales

Sur le plan environnemental

Fort est de constater qu'une gouvernance écologique est complètement prévue dans le projet AUDACIA Technopole Caraïbes, compte-tenu des dispositions suivantes :

- Le choix de la ville de Baie-Mahault de se faire accompagner d'un aménageur La SEMAG, un bureau d'étude, URBIS et d'un architecte, Marc JALET, qui ont déjà fait leurs preuves sur le territoire.

- Une gouvernance écologique qui a déjà fait l'objet de mesures de mise en œuvre et de mesures correctives par les services de l'état pour donner suite à l'étude d'impact réalisée.
- Une performance énergétique du site qui prend ainsi en compte l'impact du dérèglement climatique, grâce au déploiement de dispositifs participant à la protection, la restauration, le renforcement de l'environnement (gestion intelligente des infrastructures et des réseaux).
- Des moyens déployés pour réduire les différentes formes potentielles de pollution (prévention de la pollution de la mangrove par les déchets du site et les éventuels résidus de la chlordécone issus de l'ancienne friche agricole, mise en place de corridor écologique, de trame verte et bleue devant servir de poumon vert sur le site, de trame noire pour favoriser la reproduction de certaines espèces animales).
- Des constructions et aménagements HQE permettant d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique.
- Un développement du mix énergétique dans les consommations d'énergie (photovoltaïque).
- Une gestion efficace et intelligente des eaux pluviales et des eaux usée (bassin de rétention, citernes pour une réutilisation des eaux usées).
- Des actions proposées pour le développement de modes de transports alternatifs (aire de covoiturage, bornes électriques fonctionnant sur le photovoltaïque).
- La proposition d'aménagement des espaces verts par l'association d'insertion PAIE 2002 déjà présente sur le site, et qui possède une bonne connaissance du terrain.

Cependant,

- Des indicateurs de suivi et de réalisation à bâtir et une évaluation régulière les mesures prévues par le SRCAE afin de procéder rapidement à des mesures correctives.
- À court terme, mettre en place une politique de sobriété numérique et faire une évaluation systématique des gains et des impacts environnementaux des services numériques, avec une gestion plus durable des équipements : écoconception, réemploi, renouvellement moins fréquent, mutualisation des objets connectés, etc.
- À long terme, dans l'hypothèse de l'émergence d'un nouveau modèle d'innovation frugale, encourager un changement comportemental des citoyens et la mise en œuvre de politiques publiques renouvelées et volontaristes.
- Une nécessaire éducation à l'environnement des professionnels du site.
- Une nécessaire mise en place de signalétiques et de mobiliers adaptés.
- Des campagnes de sensibilisation à l'environnement indispensables à mettre en place dans les entreprises afin d'éviter les dérives de la ZI de Jarry en cours de restauration, en utilisant les différents moyens de communication adaptés aux publics cibles.

5. Une offre attractive vis-à-vis de l'international

Les impacts attendus du projet AUDACIA Technopole Caraïbes sont les suivants :

Sur le plan territorial

- Une technopole vitrine du savoir-faire technologique local.
- Un marketing de l'offre de la technopole AUDACIA Caraïbes à rendre visible à l'international, concernant les prestations offertes aux entreprises (palais des congrès, futsal, cinéma en plein air, pépinière et incubateur d'entreprises, espaces de co-working, bibliothèques, salles de réunions, *helpdesk*), offres de formation à haute valeur ajoutée technologique (Centre des métiers aériens, simulateur de vol)

Sur le plan environnemental

- Un positionnement stratégique de la Guadeloupe dans la Caraïbe en matière d'offre de formations supérieures proposées dans le domaine de la performance énergétique, des systèmes réseaux ou encore des smartgrids.
- Des échanges de bonnes pratiques et l'exportation du savoir-faire local vers des territoires insulaires ou pays confrontés aux mêmes aléas climatiques que l'archipel Guadeloupe, de manière à créer des relations bilatérales productives.
- Le développement d'un tourisme d'affaires aux retombées économiques pour le territoire.
- Faciliter l'implantation d'entreprises internationales pour contribuer au développement économique local, en étant vigilent aux respects des réglementations en vigueur, et en évitant la création de niches fiscales improductives pour la Guadeloupe.

II. La dimension sociale du projet

Dans la majorité des projets d'aménagement, la question de l'accompagnement social reste un sujet sensible qui demande une attention particulière.

Les occupants sans titre que j'ai rencontré comprennent les enjeux du projet AUDACIA Technopole Caraïbes et n'ont manifesté aucune réticence à quitter les lieux. Ils considèrent qu'en tant que citoyens de Baie-Mahault, avec des charges de famille (beaucoup ont des enfants scolarisés), ils souhaiteraient s'inscrire dans le partenariat local et bénéficier des retombées économiques du projet.

Dans cette optique, plusieurs parties prenantes peuvent intervenir pour favoriser l'insertion de ce public :

Le CCAS de Baie-Mahault pourrait poursuivre les actions enclenchées auprès de ce public.

Le Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) qui devrait apporter une plus-value aux bénéficiaires de ce dispositif, du fait de la disponibilité constante d'un référent unique de parcours. Le PLIE a deux fonctions principales :

- D'une part, organiser des parcours durables d'insertion combinant accompagnement personnalisé, formations, expériences de travail et, en fin de parcours, une aide renforcée à la recherche d'emploi.
- D'autre part, de bénéficier au développement territorial local à travers le rapprochement avec les acteurs économiques de l'agglomération et ainsi faciliter le retour à l'emploi ».

Ainsi, selon Eliane GUIOUGOU, Vice-présidente de Cap Excellence, « la finalité du PLIE de Cap Excellence est l'intégration de ce public cible dans le monde économique, en innovant dans les pratiques partenariales (club d'entreprise, animation en lien avec la Direction de l'Économie et du Tourisme), avec les entreprises, la médiation à l'emploi pour sécuriser les parcours individuels, mais aussi la valorisation des formations et des métiers porteurs, et l'immersion en milieu professionnel. » (Source : https://www.ewag.fr/2022/02/plie-cap-excellence-guadeloupe/).

La ville de Baie-Mahault, peut aussi agir par la création de clause sociale d'insertion lors de l'attribution des marchés de travaux. La clause sociale d'insertion est un dispositif créé dans une optique de lutte contre le chômage mais aussi de lutte contre les exclusions de certains publics éloignées de l'emploi dans les appels d'offres publics. Ainsi, ce dispositif juridique oblige d'intégrer un certain nombre d'heures d'insertion dans les commandes publiques.

La SEMAG, en tant que bailleur social.

Pour rappel, la législation prévoit une prise en compte de la dimension sociale :

- La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.
- La loi du 5 mars 2007 instaurant le droit au logement opposable (dite "loi DALO") reconnaît un droit au logement décent et indépendant aux personnes (résidant en France de façon stable et régulière) qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un tel logement ou s'y maintenir
- La clause sociale **est une obligation contractuelle, qui s'impose au titulaire d'un marché public**. Ainsi, lors de la consultation, les entreprises doivent remplir obligatoirement la "fiche entreprise" annexée au règlement de consultation, correspondant à leur offre sociale.

Considérant que le projet AUDACIA Technopole Caraïbes présente les caractéristiques suivants :

- Il s'agit d'un projet intégré, concerté et pluridisciplinaire dans sa dimension urbaine qui réunit les 5 facteurs clés de réussite décrits ci-dessus ;
- Il est cohérent avec la législation environnementale en vigueur et respecte les différents schémas et plan régionaux en matière environnemental, notamment en matière de préservation, restauration, renforcement de l'environnement, d'instauration d'une trame verte et bleue, ainsi qu'une trame noire visant à favoriser la reproduction d'espèces particulières ;
- Il fera l'objet de mesures correctives en cas d'objectifs non atteints ou mal atteints par les différents schémas régionaux feront l'objet d'évaluations pour la mise en place de
- Il présente un intérêt majeur pour le développement du territoire en matière de dynamique territoriale, de projet expérimental devant permettre de diffuser l'innovation à l'ensemble de l'archipel guadeloupéen avec un rayonnement attendu à l'international ;
- Il prévoit la mise en place de dispositifs pour réduire les nuisances occasionnées par la phase travaux sur les riverains ;
- Il peut se révéler un levier d'insertion économique et social des publics les plus éloignés de l'emploi en s'appuyant sur un partenariat local ;
- Il encouragera les changements de comportement pour prendre en compte les effets attendus du dérèglement climatique ;
- Il est l'un des projets structurants majeurs pour le territoire ;
- Il représente un véritable laboratoire expérimental à ciel ouvert, qui encourage le partenariat des différents acteurs locaux ;
- Il promouvoit les pratiques à Haute Qualité Environnementale, à Haute Performance Énergétique et à énergie positive tant dans le bâti que dans la gestion intelligente des différentes ressources et énergies caractérisant ainsi une gouvernance écologique efficiente ;

Je donne une **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale du projet AUDACIA Technopole Caraïbes.

Fait à Moule, le 06 mars 2023,

- *6 exemplaires + une version numérique déposés en Préfecture de Guadeloupe*
- *1 exemplaire déposé au Tribunal Administratif de Basse-Terre.*

Ruddyse GIRARD.

Pour rappel, la législation prévoit une prise en compte de la dimension sociale :

- La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.
- La loi du 5 mars 2007 instaurant le droit au logement opposable (dite "loi DALO") reconnaît un droit au logement décent et indépendant aux personnes (résidant en France de façon stable et régulière) qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un tel logement ou s'y maintenir
- La clause sociale **est une obligation contractuelle, qui s'impose au titulaire d'un marché public.** Ainsi, lors de la consultation, les entreprises doivent remplir obligatoirement la "fiche entreprise" annexée au règlement de consultation, correspondant à leur offre sociale.

Considérant que le projet AUDACIA Technopole Caraïbes présente les caractéristiques suivants :

- Il s'agit d'un projet intégré, concerté et pluridisciplinaire dans sa dimension urbaine qui réunit les 5 facteurs clés de réussite décrits ci-dessus ;
- Il est cohérent avec la législation environnementale en vigueur et respecte les différents schémas et plan régionaux en matière environnemental, notamment en matière de préservation, restauration, renforcement de l'environnement, d'instauration d'une trame verte et bleue, ainsi qu'une trame noire visant à favoriser la reproduction d'espèces particulières ;
- Il fera l'objet de mesures correctives en cas d'objectifs non atteints ou mal atteints par les différents schémas régionaux feront l'objet d'évaluations pour la mise en place de
- Il présente un intérêt majeur pour le développement du territoire en matière de dynamique territoriale, de projet expérimental devant permettre de diffuser l'innovation à l'ensemble de l'archipel guadeloupéen avec un rayonnement attendu à l'international ;
- Il prévoit la mise en place de dispositifs pour réduire les nuisances occasionnées par la phase travaux sur les riverains ;
- Il peut se révéler un levier d'insertion économique et social des publics les plus éloignés de l'emploi en s'appuyant sur un partenariat local ;
- Il encouragera les changements de comportement pour prendre en compte les effets attendus du dérèglement climatique ;
- Il est l'un des projets structurants majeurs pour le territoire ;
- Il représente un véritable laboratoire expérimental à ciel ouvert, qui encourage le partenariat des différents acteurs locaux ;
- Il promouvoit les pratiques à Haute Qualité Environnementale, à Haute Performance Énergétique et à énergie positive tant dans le bâti que dans la gestion intelligente des différentes ressources et énergies caractérisant ainsi une gouvernance écologique efficiente ;

Je donne une **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale du projet AUDACIA Technopole Caraïbes.

Fait à Moule, le 06 mars 2023,

- *6 exemplaires + une version numérique déposés en Préfecture de Guadeloupe*
- *1 exemplaire déposé au Tribunal Administratif de Basse-Terre.*

Ruddyse GIRARD.